

CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE
NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE

ATTRIBUTION D'AIDES DIRECTES POUR LE LOGEMENT SOCIAL –
APPROBATION DE CONVENTIONS DE FINANCEMENT ET DE PARTENARIAT

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, à laquelle s'est substituée la Métropole d'Aix-Marseille-Provence a mis en place des aides directes pour le logement social, afin de favoriser la mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat.

Les aides sur fonds propres en direction des bailleurs sociaux complètent sur le territoire de Marseille Provence les aides à la pierre déléguées par l'Etat à la Métropole pour le logement social autour de deux priorités :

- développer et mieux répartir l'offre de logements sociaux en accélérant le rattrapage pour atteindre 20% de logements sociaux sur chaque commune hors Marseille et chaque secteur de Marseille,
- soutenir les acquisitions-améliorations de logements sociaux dans l'habitat existant et faciliter lorsque nécessaire la mise en œuvre de travaux importants.

Il est proposé au Conseil de la Métropole d'approuver de nouvelles aides directes pour un montant total de 2 511 000 euros, dont 1 926 000 euros pour les logements neufs au titre du rééquilibrage et 585 000 euros pour les logements en acquisition-amélioration.

34 opérations comptant 695 logements sont concernées. Ces opérations relèvent de la programmation 2016 des aides à la pierre déléguées par l'Etat à la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur le territoire Marseille Provence.

Il est également proposé d'annuler 2 aides directes d'un montant total de 242 000 euros pour des opérations dont les programmes ne pourront être réalisés ou ont évolué et nécessiteront une nouvelle décision d'agrément et de financement.